

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2005

**Date de convocation :**  
4 mars 2005

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	5	6
Représentés		2
Votants	5	8

**Etaient présents :**

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD ( Pouvoir de M. RAMAGET ), A. DEGUIS, G. DURANTET, B. GENDROT, J.M. VOILLEMEN ;

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :

S. BARD, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, G. JANNAUD, J.F. ROGER, A. ROL (Pouvoir de C. BANFI);

Membres à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), D. RIOTOT (VNF) ;

**Etaient représentés :**

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : C. BANFI (Pouvoir à A. ROL), M. RAMAGET (Pouvoir à F. ARNOUD) ;

**Etaient excusés** : M. ALZINGRE, J.L. PICARD (Subdivision VNF représenté par D. RIOTOT), C. BANFI, M. RAMAGET ;

**Assistaient à la réunion** : G. FERON ET L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), Ph. GILLOT (O.T.S.I LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 9h30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

### POLE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE LA VINGEANNE

**Délibération 2005-031**

**Objet : Pôle d'hébergement et de restauration de la Vingeanne**

- Vu,
- la délibération n° 04-047 relative à l'approbation du DCE et au lancement d'une procédure de marché négocié,
  - la délibération n° 05-007 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Pôle d'hébergement Vingeanne,
  - le plan de financement modifié qui en découle et portant l'estimation totale de l'opération à 4 175 000 euros T.T.C.,
  - l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 04 mars 2005.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retenir l'entreprise SNCTP, 21059 Dijon, pour les travaux de réalisation du pôle d'hébergement et de restauration de la Vingeanne, avec une offre d'un montant de 3 073 200 € H.T.,
- autorise le Président (ou en son absence les Vice-présidents) à signer toutes les pièces utiles au déroulement des travaux, à la réalisation et au règlement de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à ce programme sur l'opération budgétaire « 002 – Pôle hébergement Vingeanne » du budget annexe « SMATLPL Services Délégués ».

### PORT DE CUSEY

**Délibération 2005-032**

**Objet : Port de Cusey – Approbation du DCE – Demandes de subventions**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) établi par le cabinet d'architecture, pour l'aménagement d'une halte nautique sur le port de Cusey ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide,

- d'approuver le projet de D.C.E pour un montant de travaux estimé à 152 258 € H.T.,
- d'approuver les demandes de subventions comme suit :

Etat	15%	22 840 €
Région	20%	30 450 €
Europe	30%	45 680 €
VNF	11.16%	17 000 €

- autorise le dépôt du permis de construire,
- autorise la signature de la convention de financement avec Voies Navigables de France,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles relatives à ces opérations.

A titre informatif, Monsieur David RIOTOT, membre consultatif représentant Voies Navigables de France, demande si le Syndicat a prévu de désenvaser le bassin de virement du port de Cusey.

Le comité syndical estime que le syndicat n'est pas compétent pour effectuer de tels travaux, ceux-ci étant du ressort de Voies Navigables de France.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

### **Délibération 2005-033                   Objet : Entretien des espaces verts**

- Vu la consultation du 25 février 2005 pour le fauchage des espaces verts gérés par le Syndicat sur les sites de la Liez, la Mouche, la Vingeanne et les Sources de la Marne,
- Considérant le mieux disant au vu des capacités de l'entreprise et des références données par celle-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- de retenir l'offre de l'ONF relative au fauchage des espaces verts pour un montant de 21 450 € H.T., selon le devis fourni, laquelle a été jugée la mieux disante,
- d'autoriser le Président à signer la commande et toutes pièces utiles relatives à cette mission.

## **CARTES IGN**

### **Délibération 2005-034                   Objet : Régie de recettes « Cartes IGN »**

Considérant que les cartes IGN ne sont plus à jour et en prévision de la réédition de nouvelles cartes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide

- de retirer de la régie des cartes à titre gratuit :
  - 150 cartes (n° 3 351 à n° 3 500), à 2.29 euros l'unité et pour un montant total de 343.50 euros,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles.

## **PUBLICITE DES MARCHES 2004**

### **Délibération 2005-035                   Objet : Publicité des marchés conclus en 2004**

Vu :

- L'article 138 du Code des Marchés Publics,
- L'arrêté du ministre chargé de l'économie en date du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 précédemment évoqué,

Le Comité Syndical a pris acte de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2004.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres n'a pas conclu de marchés supérieurs à 90 000 € H.T. au cours de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h00.

Fait à Langres, le 17 mars 2005  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMEN